



# COMMUNE D'OPPEDE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

(Conseil élu le 23 mars 2014)

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 28 Février 2018 à 18 heures 30

Date de convocation : 22/02/2018

**Conseillers présents** : DEILLE Alain, GREGOIRE Jean, BETTEMBOURG Noëlle, CASTEAU Isabel, PAGES Jean Pierre, FERAUD Gérard, OLIVET Michelle, BARDONNET Aurore, BUHON Claude, BOSC Martine,.

**Absent(e) excusé(e)** :

- BAGNOL Laurence qui donne pouvoir à Mme BETTEMBOURG
- YUSTE Guillaume qui donne pouvoir à Mr DEILLE
- ALLEGRO Anne-Marie

**Absent(e) non excusé(e)** :

- MONE Virginie
- DEBATTISTA Hugo

### 1/ Désignation du secrétaire de Séance : Isabelle CASTEAU

### 2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

Mr PAGES : **PREVIGRELE** : précise qu'il faut lire moins d'intervention ou lieu de pas

Mme BOSC : **Compteurs LINKY** : précise que son intervention sur les compteurs linky n'a pas été reportée et précise qu'il avait été dit que ce point serait abordé lors de ce Conseil mais qu'il n'apparaît pas à l'ordre du Jour.

Mr le maire précise que ce point sera abordé dans les questions diverses

### 3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

**Mme BOSC : PNRL** : Activités scolaires proposées par le PNRL, Mme BOSC présente les différentes thématiques et programmation. Elle précise que la programmation se fera sur l'année 2018-2019, une rencontre sera organisée avec la Directrice de l'école

**Mme BARDONNET : Syndicat du Collège** : une réunion a été organisée afin d'accepter le projet de convention présenté par la commune de Cabrières d'Avignon.

2 communes s'opposent à ce projet, JOUCAS qui ne veut pas participer aux frais et la commune de ROBION qui demande plus de détails sur les financements (fonctionnement et investissement)

Il est demandé à la Commune de ROBION d'établir une proposition de texte sur ce point et Mr DEILLE précise que cette proposition sera faite et transmise aux différentes communes avant la prochaine réunion.

**Mr PAGES : Syndicat des Eaux durance Ventoux** : Suez environnement a été retenu dans le cadre du renouvellement du marché.

Un programme d'installation de nouveaux compteurs avec tête émettrice va être lancé, afin de permettre la télé-relève à distance mais aussi de signaler les fuites en temps réel.

**Mr GREGOIRE** précise qu'il faudrait installer ce genre de compteur sur les grosses canalisations afin d'éviter les fuites et les pertes d'eaux qui sont très importantes sur le réseau actuel .

**Mr GREGOIRE : SIRCC – GEMAPI** : mise en place des représentants des communes et étude pour l'instauration d'une taxe payée par la commune basée sur la population .

**Mme OLIVET : Taxe de séjour** : suite à la dernière réunion une demande de reversement d'une partie de cette taxe auprès de la CA LMV devait être faite afin de pouvoir financer l'entretien des infrastructures liées au tourisme.

**5/ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) – Evaluation du transfert des charges pour la compétence transports urbains et proposition d'adoption de la méthode dérogatoire - Avis du conseil sur le rapport adopté par la CLECT le 19 décembre 2017**

Monsieur le Maire propose d'accepter le rapport de la CLECT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES  
EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

**Vu** le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) en date du 19 décembre 2017

- émet un **avis favorable** à ce rapport
- approuve la méthode dérogatoire proposée dans ce rapport pour l'évaluation des transferts de charges liées aux transports urbains
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

**6/ Demande de subventions FSIPL(Fonds de soutien à l'investissement Public Local) et DETR 2018  
Pour les travaux d' Aménagement de la Mairie**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que la commune est éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIPL) et à la DETR 2018

Par circulaire, Monsieur le Préfet de Vaucluse a fait connaître la liste des catégories d'opérations pouvant être subventionnées au titre du programme FSIPL et de la DETR.

la subvention éventuelle au travers du FSIPL (entre 20 % et 60 %) et de 35 % à 50 % pour la DETR. soit un autofinancement sur ce projet pour la commune du solde en fonction du montant alloué. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

\* Sollicite le FSIPL et la DETR pour les Travaux Aménagement de la mairie

\* Dit que le financement de cette opération sera réalisé par :

la subvention de l'Etat dans le cadre du FSIPL programme 2018, de la DETR 2018 et d'éventuelles subventions sollicitées auprès des différentes collectivités et par autofinancement pour le solde de cette acquisition.

Dit que ces travaux seront réalisés sur l'année 2018 et que les dépenses seront prévues au BP 2018

**7/ Avis du Conseil municipal sur la consultation pour la rénovation de la déchetterie de Coustellet  
(Dossier consultable en mairie)**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de rénovation de la déchetterie de Coustellet dont l'enquête publique est lancée du 26/02/2018 au 27 mars 2018 inclus.

Monsieur le maire précise qu'il est dommage qu'une solution de déplacement de cette dernière n'ait pas été trouvée et signale les nombreuses insuffisances dans le dossier d'enquête publique notamment en matière d'accès , sachant que l'entrée de la déchetterie se fera sur le même emplacement que l'arrivée de la véloroute et du barreau du tourail, un sérieux problème de sécurité est posé.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable qui sera transmis au préfet dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique.
- Charge Monsieur le maire d'informer le Préfet des problèmes soulevés lors du débat ;

## **8/ Versement Indemnités de conseil de la perceptrice d'Apt Mme SLIM**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser l'indemnité de conseil à la perceptrice d'Apt qui s'élève à :

- 560.83 € Brut pour 2017
- 44.34 € Brut pour 2018

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable au versement de ces indemnités
- Charge Monsieur le maire d'effectuer les versements
- Dit que ces crédits seront prévus au BP 2018

## **9/ Modification des statuts du SEV suite à l'Adhésion des communes de Grillon, Richerenche et Visan au Syndicat d'Electrification Vauclusien)**

Monsieur le maire informe que lors du comité syndical du 13 décembre 2017 il a été adopté la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Rural.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette modification des statuts

## **10/ Modification des Statuts du PNRL suite à l'adhésion de la communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure au syndicat mixte**

Monsieur le maire informe que lors du comité syndical du 09 Janvier 2018 il a été adopté :

- L'adhésion de la DLVA et de la CCPFLM au syndicat mixte du parc
- La modification des statuts

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte ces adhésions et la modification des statuts

## **11/ Demande de subvention auprès des différents organismes dans le cadre d'un projet de consolidation des ruines du Vieux Village**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une possibilité de subvention dans le cadre de la consolidation des ruines du Vieux village.

Il précise qu'il s'agit d'un accord de principe et que ces dossiers seront validés, sous réserve d'acceptation des propriétaires et de la mise en place d'un bail emphytéotique de mise à disposition à la commune.

Monsieur le maire propose de monter les dossiers de subventions auprès des différents organismes ( Région, Conseil Départemental et fondation du patrimoine )

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à déposer les dossiers de subventions
- Charge monsieur le maire d'effectuer les démarches auprès des différents propriétaires afin de conclure d'éventuel bail emphytéotiques

## 12/ Questions diverses

### Compteurs linky :

**Mme BOSC : présentation de son argumentation et des éventuelles recours que la commune peut envisager ( voir note jointe au C.R)**

**Monsieur DEILLE donne lecture de la lettre qui a été faite à une commune voisine suite à la demande de retrait de la délibération .**

**Mr GREGOIRE souhaite avant d'enclencher toute procédure, solliciter le Syndicat d'électrification Vauclusien (S.E.V.) afin qu'il atteste qui est propriétaire des compteurs électriques.**

**L'ensemble du conseil approuve et demande à Monsieur le maire de faire cette démarche auprès du syndicat**

## 13/ Informations diverses

### **A/ Remerciements**

**B/ Espace jardin de madame : Mme BETTEMBOURG précise qu'un courrier sera transmis aux associations afin de leur rappeler leurs obligations lors de l'utilisation de la salle des fêtes suite aux nombreux problèmes rencontrés dernièrement.**

**Mr FERAUD informe avoir contacté l'entreprise pour l'installation de badges pour l'accès à la salle des fêtes**

**C/ Mr FERAUD : travaux par Culligan pour le problème sur le réseau d'eau et les travaux dans le local cantine sont programmés pour cet été .**

**D/ Mr FERAUD :\_Un devis a été établi pour les réparations et les travaux sur la route des Petits minguets, monsieur le maire précise qu'il y a lieu de faire établir 3 devis.**

**E/ Mme CASTEAU : Installation de la boîte à livres courant mars**

**F/ Mr DEILLE : Défibrillateur Salle des fêtes : les crédits seront prévus au BP 2018**

**G/ Mr PAGES : Problèmes avec les bergers qui installent leurs moutons sans aucune autorisation sur les parcelles. Monsieur le maire informe qu'un courrier et un rappel de la procédure seront faits à ces personnes en leur précisant qu'on ne peut pénétrer sur les propriétés privées sans autorisation.**

**La séance est levée à 20 heures 40  
(4 Personnes dans la salle)**

**Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**A OPPEDE, le 01/03/2018**

**Le Maire  
Alain DEILLE**

**La Secrétaire de séance  
CASTEAU Isabelle**